

2^e PROJET

POUR CONSEIL DU : _____

ADOPTÉ LE : _____

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-155

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 174-2 R MD A MEME LES ZONES 174-1 R MD, 174 R ET 177 R (SECTEUR QUARTIER DES PIONNIERES)

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La zone 174-2 R md est créée à même les zones 174-1 R md, 174 R et 177 R ;

En conséquence de ce qui précède, le feuillet 943-2 du plan de zonage est modifié, comme en font foi les plans numéros 25-155-1 et 25-155-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Le règlement 18-943 est modifié par l'insertion de la grille des spécifications 174-2 R md énumérant les usages et les normes d'implantation spécifiques à cette nouvelle zone, le tout tel qu'apparaissant à ladite grille des spécifications 174-2 R md jointe au présent règlement sous la cote 25-155-3 pour en faire partie intégrante
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le _____

Luc Gibbons, maire

M^e Louise Ménard, greffière